



Beauvais,
Le mercredi 16 juin 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE

Séance plénière du Conseil de développement durable de l'Oise (CDDO) Vers un nouvel agenda 21 départemental

Jeudi 17 juin 2010, à partir de 14h30
Hôtel du Département (Hémicycle) - Beauvais

Le Conseil de développement durable de l'Oise (CDDO)¹ se réunit ce jeudi 17 juin en séance plénière, présidée par Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, Joseph Sanguinette, Vice-Président chargé de l'environnement et Charles Pouplin, Conseiller général.

> Depuis 2005, un agenda 21 départemental réalisé à plus de 78%

L'agenda 21 du département de l'Oise a été adopté en décembre 2005. Véritable engagement politique, il a été traduit dans l'Oise par un programme de 105 actions concrètes en faveur du développement durable, autour des piliers suivants :

- la solidarité (favoriser l'épanouissement de chacun tout en renforçant la cohésion sociale – accès à la culture, à la formation, aux droits...)
- la sauvegarde de l'environnement (préserver les ressources indispensables aux générations futures – protection de l'environnement, de la biodiversité...)
- le dynamisme économique (favoriser un développement économique durable).

Aujourd'hui, plus de 78% des actions sont réalisées ou en cours de réalisation. Les membres du CDDO et les services départementaux, qui oeuvrent pour le suivi et l'évaluation de cet agenda 21 départemental, proposent donc une actualisation de l'agenda 21, sous la forme d'un plan d'actions rénové, présenté ce jour à l'ensemble des membres du CDDO et présenté à l'Assemblée départementale à l'automne 2010.

¹ Le Conseil de développement durable de l'Oise (CDDO) est une instance consultative du Conseil général, qui agit en partenariat avec lui, par un travail de concertation mené sur toutes les grandes orientations adoptées par l'Assemblée départementale.

Il est composé de 73 membres, répartis en 4 collèges :

- les partenaires pour l'égalité des chances (16 membres dont 5 nouveaux),
 - les partenaires emploi/développement durable (18 membres, 4 nouveaux),
 - les partenaires socio-professionnels (14 membres, 1 nouveau)
 - les partenaires Solidarité (18 membres dont 2 nouveaux)
- et 7 membres associés.

Ils se réunissent en séance plénière une fois par trimestre.